

LES HUMANITÉS DU VENDREDI



EMMANUEL REYNARD GÉOGRAPHE, UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

La LAT, un débat plaine-montagne

Le débat sur l'aménagement du territoire est émotionnel car il touche au foncier, donc au porte-monnaie. Essayons de regarder la réalité objectivement.

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire, adoptée en 1979, vise une utilisation mesurée du sol. Le 3 mars 2013, 62,9% des votants et tous les cantons à l'exception du Valais ont accepté une modification de la LAT visant à limiter les réserves de zones à bâtir aux besoins prévisibles à 15 ans (donc à réduire les zones à bâtir surdimensionnées responsables du mitage du territoire). Cet objectif des besoins à 15 ans existait déjà dans la loi de 1979.

La plupart des plans d'affectation des communes du Valais adoptés dans les années 80-90 ont surdimensionné les zones à bâtir. D'ailleurs, 30 ans plus tard, ces réserves sont encore largement supérieures aux besoins à 15 ans.

Ce surdimensionnement est important dans les communes de montagne. Il s'explique en partie par l'exode rural et la déprise agricole des années 60-70. Si les plans de zones avaient été établis dans les années 40, nul doute que les zones à bâtir auraient été plus petites afin de protéger les terres agricoles.

Contrairement à la plaine et au plateau, dont la population augmente, la population des communes de

montagne a tendance à stagner, voire à régresser, notamment dans le Haut-Valais. Dans ces communes, les besoins à 15 ans seront limités, voire nuls.

Afin d'appliquer la modification de la LAT, la loi cantonale a été modifiée et sera soumise au vote le 21 mai prochain. Les arguments des opposants portent notamment sur les rapports plaine-montagne. Selon eux, il faut mieux équilibrer les sacrifices demandés aux communes de montagne et de plaine.

Un tel rééquilibrage permettrait de limiter l'exode rural et de réduire la densification en plaine, donc de préserver les terres agricoles. Cet argumentaire est à la fois simpliste et faux. L'exode rural résulte de

**Le déclassé-
ment des terrains n'est pas dû
à un diktat de Berne,
mais à une mauvaise
gestion du territoire
pendant trente ans.**

causes économiques (manque d'emplois, attractivité de la plaine du Rhône); ce n'est pas par manque de terrains à bâtir que les gens quittent la montagne. Quant à la densification, elle vise justement à protéger les terres agricoles en concentrant l'habitat sur des espaces restreints.

Le déclassé-ment de terrains autrefois constructibles est un problème humain. Mais il n'est pas dû à un diktat de Berne ou des autres cantons, comme on l'entend trop souvent, mais bien à une mauvaise gestion du territoire pendant trente ans, qui nécessite maintenant un recadrage douloureux. ◉